

**D E C I S I O N : COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES EN DATE DU 25 JUIN 2018
POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE MAITRISE - SSIAP 2 -
AU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE**

Le directeur du centre hospitalier de BRIVE

- VU la loi n° 83-634 modifié du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière
- VU le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière modifié,
- VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- VU l'avis de concours interne sur épreuves publié sur le site de l'ARS du LIMOUSIN

D E C I D E

Article 1 : le jury du concours interne sur épreuves pour le recrutement d'un agent de maîtrise - SSIAP 2 - en vue de pourvoir un poste au centre hospitalier de BRIVE est composé comme suit :

- Monsieur MARILLESSE, Directeur des Ressources Humaines, Centre Hospitalier de BRIVE, Président,
- Madame BERGER, Directrice des Ressources Matérielles et du Système d'Information, Centre hospitalier de BRIVE
- Monsieur DELENTE, Ingénieur en chef, Services Techniques, Centre hospitalier de BRIVE
-

Article 2 : la présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET

Article 3 : le Directeur du Centre hospitalier de BRIVE est chargé de l'exécution de la présente décision.

BRIVE le 23 avril 2018

Le Directeur,

Vincent DELMESTRE

